



Municipalité de
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

AVIS PUBLIC – ADOPTION D’UN RÈGLEMENT

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉE par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, QUE :

Le conseil municipal, lors de sa session extraordinaire du 18 janvier 2026, a adopté un règlement portant le numéro 360-26 intitulé Règlement décrétant les revenus et dépenses et le taux de taxation pour l’exercice financier 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité aux heures normales d’ouverture.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Jodane Courchesne

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Jodane Courchesne, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, certifie avoir publié l’avis public ci-annexé en affichant une copie aux endroits désignés par le conseil ainsi que sur le site internet de la municipalité, en ce 19^e jour du mois de janvier 2026.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 19^e janvier 2026.

Jodane Courchesne

Jodane Courchesne
Directrice générale
Greffière-trésorière